



Conditions d'inscription

ALSH Petite Enfance

Les enfants inscrits pendant l'année scolaire 2020/2021 à l'école maternelle, de la petite section à la grande section et résidents de Thiant.

ALSH Élémentaire

Les enfants inscrits pendant l'année scolaire 2020/2021 à l'école élémentaire, du CP au CM2 et au collège jusqu'à 14 ans et résidents de Thiant.



ATTENTION !

**PAS DE CAMPING NI DE PISCINE,
PAS DE SORTIE EN DEHORS
DE THIANT NI DE FÊTE DE FIN
D'ACCUEIL DES LOISIRS**



Des questions ou
besoin de plus de
renseignements ?

mairie@thiant.fr

Ville de Thiant

Accueil

de Loisirs

— Petite Enfance - Élémentaire —

Du **8** au **30** juillet 2021 de **9h** à **17h**



*Petite enfance
jusqu'à 6 ans*

*Élémentaire
6 - 14 ans*





Inscription et paiement

Les **dossiers** sont à retirer en **mairie** ou sur le **site internet** de la ville, section **Jeunesse**.

Pour les tarifs T1 et T2, veillez à transmettre la **copie de l'avis d'imposition 2020**.

Le **paiement s'effectue en ligne**, à réception de la facture émise par le Trésor Public.

L'inscription à l'ALSH ne sera effective qu'après paiement en juin de la facture éditée par le Trésor Public.

Nous rappelons que les **jours d'absence** ne sont **remboursables que pour raison de maladie**. Aucun remboursement ne sera effectué pour une visite quelconque chez un praticien ou pour toute autre absence.



Un lieu unique

Groupe Scolaire Gustave Ansart
rue Lucien Gustin
59224 THIAN



Garderie

7h30 - 9h / 17h - 18h

*Salle de la garderie côté cour de l'école maternelle
au Groupe Scolaire Gustave Ansart*

Paiement en ligne à réception de la facture du Trésor Public.



INSCRIPTIONS ALSH PETITE ENFANCE, ÉLÉMENTAIRE

**JUILLET
2021**

**Dossier à déposer en Mairie ou à retourner
par voie électronique à mairie@thiant.fr
du lundi 3 mai au lundi 10 mai**

ATTENTION : NOMBRE DE PLACE LIMITÉ !*

Grille tarifaire

Juillet 2021

Tarifs applicables au 09.03.2019

Tranches de revenus annuels

Tarif	Couple avec enfant(s)	Personne seule avec enfant(s)
T1	Revenus inférieurs à 11 709€	Revenus inférieurs à 7 960€
T2	Entre 11 709 et 23 419€	Entre 7 960 et 15 922€
T3	Au-dessus de 23 419€	Au-dessus de 15 922€

Tarifs ALSH Petite Enfance, Élémentaire

Tarif	1 ^{er} enfant		2 ^{ème} enfant		3 ^{ème} enfant	
	Au jour	Au mois	Au jour	Au mois	Au jour	Au mois
T1	2,60€	41,60€	2,20€	35,20€	1,80€	28,80€
T2	3,80€	60,80€	3,40€	54,40€	3,00€	48,00€
T3	5,00€	80,00€	4,60€	73,60€	4,20€	67,20€

Tarif de la garderie (tarif par jeune et par 1/2 heure)

Tarif	0,70€
-------	-------

- * Critères : - l'enfant doit être scolarisé et avoir entre 2 et 14 ans ;
- l'enfant doit résider à Thiant.

La priorité est donnée aux enfants dont les deux parents travaillent (justificatif obligatoire). Les enfants non prioritaires seront pris dans la limite des places disponibles et dans l'ordre de réception des dossiers complets.